

AFFAIRE N° 18

APPROBATION de l'avenant de renouvellement de la Police d'Assurance 8.604 de l'immeuble servant de Mairie à St-François.

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames,

Messieurs,

Conformément à l'article 61 de la loi municipale du 5 Avril 1884, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir approuver l'avenant de renouvellement à la Police n° 8.604 pour un immeuble à Saint-François 7 Km $\frac{1}{2}$, assuré par l'UNION du 23 Mai 1958 au 23 Mai 1959.

Prime nette	350
Taxe	120
Avenant de renouvellement	50

	520
	=====

Le Maire,
Signé: VALLON-HOARAU.

Adopté à l'unanimité.